

# Rapport d'audit de verification d'action corrective (CVA)

Nom de l'organisme:	MOKABI SA
Code de certificat:	NC-LS-035436
Date du rapport final:	06 Decembre 2021

I. PROCESSU	D'AUDIT		
Auditeurs,	Paul Alain ESSOUNGA, Auditeur Principal		
qualifications:	Est un ingénieur forestier camerounais avec une expérience dans des entreprises d'exploitation forestière au Cameroun où il a travaillé comme gestionnaire des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et comme auditeur interne pour préparer les entreprises à des audits externes de certification (OLB et FSC).  Paul Alain est également un auditeur FSC FM et CoC depuis de nombreuses années. Il a été membre d'équipe d'audits au Cameroun, Congo et au Gabon depuis plus de 6 ans pour le compte de Rainforest Alliance, NEPCon et maintenant Preferred By Nature.  Paul Alain a été auditeur pour la certification Vérification of Legal Conformity (VLC) qui est un certificat privé de légalité délivré par Rainforest Alliance pour les entreprises de gestion forestière. Il a été membre d'équipes d'audits pour cette certification au Cameroun et en République du Congo. Il est actuellement Lead Auditor pour la certification LegalSource de NEPCon pour laquelle il a été responsable d'audit au Gabon, au Congo, en RDC et au Cameroun.  Steve NGAPOUT MOUNCHIKPOU-Expert technique  Est un ingénieur forestier camerounais avec une expérience dans des entreprises d'exploitation forestière au Cameroun où il a travaillé comme responsable durable des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et comme auditeur interne pour préparer les entreprises à des audits externes de certification (OLB, LegalSource et FSC) dans les entreprises au Cameroun, en République démocratique du Congo et en République Centrafricaine.  Steve a également suivi des formations d'auditeur FSC FM et CoC il y'a plusieurs années et suit actuellement un processus de re-requalification suivant la Norme FSC. Il a également participé en date à quelques audits tierces-party comme audité et ensuite auditeur, par et pour le compte de plusieurs Organismes de certification (Ra-cert, Nepcon et Bureau Véritas).  Steve est actuellement le Représentant Afrique centrale de NEPCon en charge des volets certification, marketing et développement, et projets, depuis le mois d'aout 2021.		
Date d'audit:	15 Avril 2021		
Type de CVA:	Bureau ⊠ Visite terrain ⊠ Emplacement(s): CFAD	MOKABI-	

DZANGA

Résumé du déroulement de l'audit: Initialement prévu pour la période allant du 11 au 13 Octobre 2021, l'audit de vérification des Non conformités Majeures émises lors de l'audit annuel 2020 de MOKABI SA s'est déroulé partiellement en ligne du 15 au 17 Octobre 2021 le 15 octobre 2021 pour s'adapter aux délais de mobilité de l'auditeur présent sur le terrain.

En effet, un des auditeurs a travaillé depuis le Cameroun à distance tandis que le deuxième auditeur a effectué les vérifications de terrain sur place au sein de la société MOKABI SA.

Avant la réunion d'ouverture, les documents justificatifs permettant d'évaluer les actions mises en œuvre pour répondre aux RNC Majeurs ouverts ont été mis à la disposition des auditeurs sous la forme d'un lien Google drive.

La réunion d'ouverture a eu lieu dans la matinée du 15 Octobre 2021 à travers l'application Microsoft teams, suivie d'échange avec les représentants de l'entreprise pour permettre une bonne compréhension des documents présentés.

Les échanges se sont poursuivis dans la journée ainsi que les vérifications de terrain.

La réunion de clôture a eu lieu dans l'après-midi du 17 Octobre 2021 en présence des représentants de l'entreprise toujours à travers l'application Microsoft teams.

Changement dans la portée du certificat depuis le dernier audit: Aucun changement survenu dans la portée du certificat depuis le dernier audit

## II. ÉVALUATION DU RAPPORT DE NON- CONFORMITÉ (NCR)

Non-Conformance #:	01/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor
Graung.		
Standard & Requirement:	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist Critères 4.1, 5.1, 6.2, 6.3, 6.4	
	L'Organisation doit revoir son système de diligence raisonnée au	
	moins une fois par an afin de remédier aux faiblesses.	
Description of Non-conform		

#### Description of Non-conformance:

## Constat pour l'audit 2019 :

MOKABI S.A est en pleine reprise d'activités. Elle a un ensemble de procédures déjà élaborées et mis en œuvre depuis environ 5 ans dans le cadre du certificat VLC. Dans le cadre de cette évaluation l'auditeur a constaté que tout le système de suivi interne de la légalité et de l'approvisionnement en bois était bien exécuté durant le certificat (voir les rapports d'audits VLC 2015, 2016 et 2017).

Cette manière de faire qu'ils ont gardé comme tradition se poursuit jusqu'au moment de l'évaluation LS. En outre, au moment de l'audit, le personnel de l'entreprise n'avait pas encore

Non-Conformance #:	01/19	
Non-Conformance	MAJOR ☑	Minor
Grading:		Millor L
Standard & Requirement:		/2-1, section E. LegalSource Due
	Diligence Checklist Critères 4.1, 5.1, 6.2, 6.3, 6.4	
	L'Organisation doit revoir son système de diligence raisonnée au	
	moins une fois par an afin de remédier aux faiblesses.	

reçu une formation sur les exigences de la norme LS. Mais ont la culture de l'audit.

Toutefois, le système LegalSource étant diffèrent du premier sur certains points, la société devrait se conformer à cette nouvelle grille. Le constat fait, les procédures existent mais ne sont pas en totale harmonie avec les exigences LegalSource.

Les procédures de la société n'informent pas clairement comment le suivi interne doit améliorer le SDR, chaque année, ni présentent les différents niveaux de risques spécifiés de manière explicite ni les mesures d'atténuation en relation avec les risques potentiellement identifiés. Donc ne peut assurer efficacement la mise en œuvre du SDR.

## Constat pour l'audit 2020:

MOKABI SA a mis à la disposition des auditeurs les procédures et instructions de travail élaborées dans le cadre de la certification LegalSource. Un contrat a été passé avec un prestataire pour la révision globale des procédures de l'entreprise afin de les adapter aux exigences de la certification LegalSource.

Toutefois, au moment de l'audit, les auditeurs ont constaté que l'entreprise n'avait pas clairement décrit son Système de Diligence Raisonnée (SDR) en identifiant les intervenants, les enregistrements requis et les méthodes de vérification de l'efficacité du SDR.

Aucun rapport de suivi du SDR de MOKABI SA n'a été présenté aux auditeurs. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.

- Procedures internes MOKABI SA;
- Instructions de travail.

Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.  Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité	
Timeline for	Avant la réémission du certificat	
Conformance:		
Evidence Provided by Organisation:	<ul> <li>Procédure de Diligence Raisonnée MOKABI SA (DR00/PRO-01 d'Avril 2021);</li> <li>Procédure d'évaluation et d'atténuation des risques (DR00/PRO-02 de Juin 2021);</li> <li>Tableau d'évaluation et d'atténuation des risques;</li> </ul>	
Findings for Evaluation of Evidence:	MOKABI SA a présenté aux auditeurs le tableau d'évaluation et d'atténuation des risques qui est une annexe de la Procédure d'évaluation et d'atténuation des risques (DR00/PRO-02 de Juin 2021).	

Non-Conformance #:	01/19	
Non-Conformance	MAJOR ☑	Minor □
Grading:		
Standard & Requirement:	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist Critères 4.1, 5.1, 6.2, 6.3, 6.4 L'Organisation doit revoir son système de diligence raisonnée au moins une fois par an afin de remédier aux faiblesses.  Ce tableau qui vaut évaluation du SDR de l'entreprise est actualisé au moins une fois par an. L'actualisation du tableur pour l'année 2021 a été présentée aux auditeurs.  Ce constat permet de clôturer la Non-Conformité émise sur ces critères.	
NCR Status:	FERME	
Comments (optional):	Lors du prochain audit, les auditeurs devront vérifier que le système de Diligence a été clairement défini, est mis en place et fait l'objet d'un suivi au moins une fois par an afin de l'adapter aux exigences de la certification LegalSource.	

Non-Conformance #:	02/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor
Standard & Requirement:	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 4.4, 8.3  Lorsque l'organisation identifie que des produits ont été mis sur le marché et / ou vendus avant l'atténuation des risques.	

## Constat pour l'audit 2019 :

MOKABI S.A a développé plusieurs procédures garantissant sa conformité légale et a certaines exigences de la grille Legal Source en matière d'approvisionnement (procédures de traçabilité en forêt, à la scierie et de gestion des anomalies).

En effet, après analyse documentaire et échanges avec la direction générale et le personnel de terrain, chargés au contrôle et suivi des approvisionnements, nous concluons que l'entreprise bien qu'ayant des procédures opérationnelles, n'a pas une procédure lui permettant d'identifier les risques et qui donne la démarche de retrait du produit mis sur le marché en cas de risques spécifiés et surtout si ce risque n'a pas été atténué par l'entreprise.

Dans le cadre du présent certificat, il est peu probable que de tels cas se produisent.

## Constat pour l'audit 2020 :

Lors de l'audit 2020, MOKABI SA n'a pas présenté aux auditeurs la procédure décrivant les activités à mettre en œuvre au cas où l'entreprise constaterait qu'elle a mis sur le marché ou commercialisé des produits avant l'atténuation des risques d'illégalité identifiés. Ainsi, cette non-

Non-Conformance #:	02/19		
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor	
Standard & Requirement:	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 4.4, 8.3 Lorsque l'organisation identifie que des produits ont été mis sur le marché et / ou vendus avant l'atténuation des risques.		
conformité mineure de 201	9 est élevée à majeure pour 2020	0.	
Évidences :			
<ul> <li>Procedures internes</li> </ul>	MOKABI SA;		
- Instructions de trav	ail.		
Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.  Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité		
Timeline for Conformance:	Avant la réémission du certificat		
Evidence Provided by Organisation:	Procédure de gestion des anomalies, évacuation des bois export (EXP-01_PRO-01 du 16 Septembre 2021)		
Findings for Evaluation of Evidence:	MOKABI SA a mis à la disposition des auditeurs la procédure de gestion des anomalies qui précise les mesures à mettre en œuvre au cas où des produits sont mis sur le marché.		
	La procédure recommande que les clients soient informés de la situation par écrit et que le commerce des produits controversés cesse jusqu'à ce que les risques d'illégalité soient mitigés.		
	Ce constat permet de clôturer la Non-Conformité émise sur ces critères.		
NCR Status:	FERME		
Comments (optional):			

Non-Conformance #:	03/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 5.1, 6.1 L'organisation doit clairement définir et documenter la portée de leur système de diligence raisonnée en termes de :  • origine;  • espèce;	
	<ul> <li>chaîne d'approvisionnement;</li> <li>et, dates d'entrée et de sortie de la certification pour chaque produit</li> </ul>	
Description of Non-conformar	nce:	
Constat pour l'audit 2019 :		

La portée du matériel est clairement identifiable dans le cadre de cet audit. Il s'agit du bois stocké aux parcs forêt et scierie coupes sous le certificat VLC de Rain Forest Alliance. Par

Non-Conformance #:	03/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 5.1, 6.1 L'organisation doit clairement définir et documenter la portée de leur système de diligence raisonnée en termes de : • origine; • espèce;	
	<ul> <li>chaîne d'approvisionnement;</li> <li>et, dates d'entrée et de sortie de la certification pour chaque produit</li> </ul>	

ailleurs, ce bois sort de l'UFA MOKABI-DZANGA concédée depuis 2005 à la société MOKABI S.A, précisément de l'AAC 3.2 de l'UFP 2.

Cependant, les auditeurs ont constaté, après échanges et analyse documentaire, qu'au-delà de la maitrise mentale de la portée du SDR par les responsables de la société et les agents de terrain responsabilisés, il n'y a pas un document qui donne clairement la définition de la portée de ce SDR; bien qu'il existe les documents que permettent à l'auditeur d'apprécier seul cette portée (cartes de comptage et d'exploitation).

### Constat pour l'audit 2020 :

Lors de l'audit 2020, MOKABI n'a pas présenté aux auditeurs les documents décrivant clairement la portée de son Système de Diligence Raisonnée. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.

- Procedures internes MOKABI SA;
- Instructions de travail.

Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites cidessus.  Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité	
Timeline for Conformance:	Avant la réémission du certificat	
Evidence Provided by Organisation:	Procédure de Diligence Raisonnée MOKABI SA (DR00/PRO-01 d'Avril 2021)	
Findings for Evaluation of Evidence:	La consultation de la procédure de Diligence Raisonnée et les échanges entre les auditeurs et le personnel de MOKABI SA chargé du SDR, ont permis aux auditeurs de constater que la portée du certificat LegalSource est la CFAD MOKABI-DZANGA pour les grumes et intègre la scierie de Moualé pour les débités.	
	Ainsi les essences comprises dans la portée du certificat sont celles récoltées dans la CFAD MOKABI-DZANGA et la chaine d'approvisionnement va de la forêt jusqu'à l'usine de Moualé.	
	Les dates d'entrée et de sortie des produits du champ du certificat sont les même que celles de l'obtention de la	

Non-Conformance #:	03/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 5.1, 6.1 L'organisation doit clairement définir et documenter la portée de leur système de diligence raisonnée en termes de : • origine; • espèce;	
	<ul> <li>chaîne d'approvisionnement;</li> <li>et, dates d'entrée et de sortie de la certification pour chaque produit</li> </ul>	
	certification LegalSource.	
	Ce constat permet de clôturer la Non-Conformité émise sur ces critères.	
NCR Status:	FERME	
Comments (optional):	I LINIL	

Non-Conformance Grading:  MAJOR ☑  Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 7.7, 7.8, 7.9, 8.1 L'Organisation doit documenter le processus d'évaluation des risques et justifier le niveau de risque spécifié pour chaque origine ou chaîne d'approvisionnement	Non-Conformance #:	04/19	
Diligence Checklist. Critères 7.7, 7.8, 7.9, 8.1 L'Organisation doit documenter le processus d'évaluation des risques et justifier le niveau de risque spécifié pour chaque	Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
	Standard & Requirement:	Diligence Checklist. Critères 7.7, L'Organisation doit documenter risques et justifier le niveau o	7.8, 7.9, 8.1 le processus d'évaluation des de risque spécifié pour chaque

#### Constat pour l'audit 2019 :

Les audits internes sont réalisés par le responsable du contrôle de la traçabilité et intervention en milieu forestier mais le processus d'évaluation des risques d'illégalité et/ou de conformité n'est pas décrite ni clairement documenté. En outre, la procédure de gestion des anomalies ne donne pas les différents risques ni la manière que les risques spécifiques peuvent être identifiés sur toute la chaine de production. Ainsi, les auditeurs conclus qu'il n'y a pas de documents élaborer par la société qui répond à l'exigence de la norme LegalSource.

## Constat pour l'audit 2020 :

MOKABI SA n'a pas présenté aux auditeurs un document décrivant le processus d'évaluation des risques d'illégalité pour chaque origine de sa chaîne d'approvisionnement.

Même si pour le moment l'entreprise s'approvisionne uniquement dans sa concession de MOKABI-DZANGA, cette analyse est une exigence de la certification LegalSource. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.

- Procedures internes MOKABI SA;
- Instructions de travail.

Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives
	pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-
	dessus.

Non-Conformance #:	04/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □	
Standard & Requirement:	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 7.7, 7.8, 7.9, 8.1 L'Organisation doit documenter le processus d'évaluation des risques et justifier le niveau de risque spécifié pour chaque origine ou chaîne d'approvisionnement	
	Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité	
Timeline for Conformance: Evidence Provided by	Avant la réémission du certificat - Procédure de Diligen	ce Raisonnée MOKABI SA
Organisation:	<ul> <li>(DR00/PRO-01 d'Avril 2021);</li> <li>Procédure d'évaluation et d'atténuation des risques (DR00/PRO-02 de Juin 2021);</li> <li>Tableau d'évaluation et d'atténuation des risques;</li> <li>Compte rendu de sensibilisation du personnel de MOKABI SA du 1<sup>er</sup> Août 2021 sur le Système de Diligence Raisonnée mis en place par l'entreprise;</li> <li>Support de formation sur le SDR de MOKABI SA.</li> </ul>	
Findings for Evaluation of Evidence:	MOKABI SA a présenté aux auditeurs la Procédure d'évaluation et d'atténuation des risques (DR00/PRO-02 de Juin 2021) ainsi que le tableau d'évaluation et d'atténuation des risques tenant lieu d'analyse annuelle des risques d'illégalité.	
	Dans ce tableur, les risques sont identifiés à l'échelle du pays et de la concession forestière.	
	Aucun risque spécifié n'a été identifié à l'échelle de la CFAD MOKABI-DZANGA. Ce constat est justifié dans le tableau pour chaque risque d'illégalité identifié.	
	Le tableau contient également la justification du choix de classement de chaque risque d'illégalité identifié.	
	Ce constat permet de clôturer la Non-Conformité émise sur ces critères.	
NCR Status:	FERME	
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	05/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	Diligence Checklist. Critères 7.3,	er et justifier l'efficacité des
Description of Non-conformar	nce:	
Constat pour l'audit 2019 :		
MOKABI a de bonnes procédures de gestion des opérations d'approvisionnement en bois (TR01 PRO-01 V2 de traçabilité forêt et la GD/REG01-V1-01/08/2011 de gestion des anomalies		

Non-Conformance #:	05/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	Diligence Checklist. Critères 7.3,	•
	L'organisation doit documente mesures d'atténuation des risque	•

dans le système de gestion des flux matière et de traçabilité des produits forestiers). Cette dernière procédure donne le champ de gestion des anomalies en matière de réception des grumes et de la saisie des données des informations de chantiers issues des rapports journaliers et fiches (au niveau du bureau forêt, le bureau de scierie et le parc a grumes scierie).

Apres analyse documentaires de ces procédures et échanges avec le responsable de mise en oeuvre de ces procédures nous avons constaté qu'aucun risque n'est spécifié ni listé. La procédure GD/REG01-V1-01/08/2011 donne de façon sommaire les mesures d'atténuation des anomalies que devrions être identifiées.

D'où l'équipe d'audit conclu que l'entreprise n'a pas un document qui fait à la fois l'identification, l'analyse et l'évaluation du risque puis donne les mesures d'atténuation de ces risques à chaque risque spécifié.

### Constat pour l'audit 2020 :

MOKABI SA n'a pas présenté aux auditeurs un document d'analyse des risques contenant une description des risques identifiés, l'analyse des causes de survenue, les mesures d'atténuation à mettre en place afin d'éliminer les risques d'illégalités. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.

- Procedures internes MOKABI SA;
- Instructions de travail.

Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites cidessus.  Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité	
Timeline for Conformance:	Avant la réémission du certificat	
Evidence Provided by Organisation:	<ul> <li>Procédure de Diligence Raisonnée MOKABI SA (DR00/PRO-01 d'Avril 2021);</li> <li>Procédure d'évaluation et d'atténuation des risques (DR00/PRO-02 de Juin 2021);</li> <li>Tableau d'évaluation et d'atténuation des risques;</li> <li>Compte rendu de sensibilisation du personnel de MOKABI SA du 1<sup>er</sup> Août 2021 sur le Système de Diligence Raisonnée mis en place par l'entreprise;</li> <li>Support de formation sur le SDR de MOKABI SA.</li> </ul>	
Findings for Evaluation of Evidence:	Depuis le dernier audit et pour se conformer aux exigences relatives à la certification LegalSource, MOKABI SA a élaboré les documents suivants qui n'étaient pas disponibles lors l'audit 2020 :	

Non-Conformance #:	05/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □	
Standard & Requirement:	Norme LegalSource (LS-02) V2-1, section E. LegalSource Due Diligence Checklist. Critères 7.3, 7.4, 8.2 L'organisation doit documenter et justifier l'efficacité des mesures d'atténuation des risques.  - La Procédure de Diligence Raisonnée MOKABI SA	
	(DR00/PRO-01 d'Avril 2021);	
	<ul> <li>La Procédure d'évaluation et d'atténuation des risques (DR00/PRO-02 de Juin 2021);</li> </ul>	
	- Le Tableau d'évaluation et d'atténuation des risques.	
	Le tableau d'évaluation et d'atténuation des risques qui constitue une annexe à la procédure d'évaluation et d'atténuation des risques identifie les risques d'illégalité au niveau du pays et au niveau des concessions forestières.	
	Les risques identifiés concernent :	
	- Les droits légaux d'exploitation ;	
	<ul> <li>Le paiement des taxes, impôts, redevances et frais d'abattage;</li> </ul>	
	- Les activités liées à l'abattage des bois ;	
	- La gestion des espèces et des sites protégés ;	
	- La gestion des aspects santé et sécurité ;	
	- L'emploi légal ;	
	<ul> <li>La gestion des droits coutumiers des populations riveraines;</li> </ul>	
	<ul> <li>La mise en œuvre du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP);</li> </ul>	
	- Le commerce et le transport des produits ;	
	- Les réglementations douanières ;	
	- La gestion de la Chaîne d'approvisionnement ;	
	Aucun risque spécifié n'a été identifié à l'échelle de la CFAD MOKABI-DZANGA. Ce constat est justifié dans le tableau pour chaque risque d'illégalité identifié.	
	Toutefois, le tableau d'évaluation et d'atténuation des risques prévoit des actions de conformité pour l'atténuation des risques spécifiés identifiés au niveau pays ainsi que les documents pertinents accompagnant cette atténuation des risques.	
	Ce constat permet de clôturer la Non-Conformité émise sur ces critères.	
NCR Status:	FERME	
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	06/19

Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	Norme LegalSource (LS-02) V2 Diligence Checklist. Critères 9.1, Pour les produits qui sont inclus LegalSource, l'organisation peut certifié" sur les documents de ve	9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9.6 dans la portée de la certification utiliser la marque "LegalSource

## Constat pour l'audit 2019 :

MOKABI SA n'a pas encore non plus élaboré une procédure sur l'utilisation de la marque LegalSource.

## Constat pour l'audit 2020 :

MOKABI SA quoi qu'ayant obtenu un certificat LegalSource en 2019, n'a pas présenté aux auditeurs une procédure d'usage de la marque LegalSource décrivant les conditions d'utilisation de cette marque de commerce. Ainsi, cette non-conformité mineure de 2019 est élevée à majeure pour 2020.

- Procedures internes MOKABI SA;
- Instructions de travail.

Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites cidessus.  Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité
Timeline for Conformance:	Avant la réémission du certificat
Evidence Provided by Organisation:	Procédure d'utilisation de la marque LegalSource (DR00/PRO-03 du 21 Mai 2021)
Findings for Evaluation of Evidence:	MOKABI SA a élaboré la Procédure d'utilisation de la marque LegalSource (DR00/PRO-03 du 21 Mai 2021) destinée à encadrer les différentes utilisations de la marque de commerce LegalSource lors des activités de l'entreprise.  La procédure précise les conditions dans lesquelles l'entreprise peut utiliser la marque « certifié LegalSource » sur ses documents de vente et de transport ainsi que les conditions d'utilisation du numéro de certificat sur ces différents documents et d'utilisation promotionnelle (publicitaire) de la marque de commerce LegalSource.  La procédure prévoit l'approbation préalable par Preferred By Nature des modèles de document portant les marques
	LegalSource et le numéro de certificat.
	Des sensibilisations du personnel de l'entreprise sur cette procédure ont été organisées et le personnel a été sensibilisé sur les exigences applicables en matière d'utilisation de la marque LegalSource.
NCR Status:	FERME

Non-Conformance #:	06/19	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	Diligence Checklist. Critères 9.1, Pour les produits qui sont inclus	dans la portée de la certification utiliser la marque "LegalSource
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	RNC 06/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	at the Forest Level Indicateur 2 in the supply chain indicateur 2. La norme demande que l'entrep	rise soit à jour avec le paiement bles lui permettant de maintenir

Les pièces justifiants le payement des taxes et redevances forestières par la société MOKABI SA sont archivées à la direction générale et au niveau du site. Cependant il ressort de l'évaluation de ces documents que la société est redevable à l'Etat, au 31 octobre 2020, en matière de taxes forestières d'une somme en FCFA de 1 002 695 353 et en termes de contribution au Fonds de Développement Local (FDL) de FCFA 18 335 966, représentant les arriérés de 2017 et de 2018, soit 25% de 2017 et 50% de 2018 (rapport de la coordination technique du conseil de concertation d'octobre 2019).

Cette exigence n'est pas atteinte.

- Déclarations taxes et redevances;
- Quittances de paiement des taxes et redevances ;
- Quittances de versement FDL.

Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites cidessus.  Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité		
Timeline for Conformance:	Avant la réémission du certificat		
Evidence Provided by Organisation:	<ul> <li>Moratoire de paiement des taxes forestières dues pour les années 2018 à 2020;</li> <li>Tableur de suivi du paiement des taxes forestières;</li> <li>Tableau moratoire de paiement de la taxe de superficie 2021;</li> <li>Notifications taxe d'abattage février à Mai 2021;</li> <li>Extrait du grand livre comptable de la société MOKABI SA présentant la situation du paiement des taxes forestières au mois de Septembre 2021;</li> </ul>		

Non-Conformance #:	RNC 06/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □	
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.1.3, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.1.3  La norme demande que l'entreprise soit à jour avec le paiement des taxes et redevances applicables lui permettant de maintenir son droit de récolte/d'aménagement de la forêt.  - Copies chèques de paiement des taxes forestières.	
Findings for Evaluation of Evidence:	Les échanges entre les auditeurs et le Représentant local de l'Administration forestière (Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Likouala) et la consultation des preuves mises à leur disposition par MOKABI SA a permis de constater que les retards accusés par l'entreprise dans le règlement des taxes forestières et de sa contribution au Fonds de Développement Local (FDL) font l'objet de moratoires régulièrement accordés par l'Administration forestière.	
	La consultation du moratoire de paiement des taxes forestières accordé le 03 Février 2021 par l'administration forestière (représentée par le Directeur Départemental de l'Economie forestière de la LIKOUALA pour le compte du Ministre de l'économie forestière) à la société MOKABI fait ressortir que toutes les taxes forestières dues pour l'année 2017 ont été réglées en intégralité par l'entreprise. Les dates dues par l'entreprise à travers ce moratoire portent sur les années 2018 à 2020, les discussions étant en cours pour le moratoire des taxes dues pour l'année 2021 en cours.	
	Les preuves de paiement présenteés aux auditeurs ont permis de constater que les dates de paiement du moratoire n'ont pas été respectés sur certains mois. Toutefois, les échanges avec le Responsable local de l'Administration forestière a permis de constater que cela ne constitue pas une situation d'illégalité pour l'entreprise qui a par ailleurs régularisé ces paiements.	
	Le retard accusé par l'entreprise sur le paiement des taxes forestières majoritairement sur la Taxe de Superficie et la taxe de déboisement. Les impayés de la taxe d'abattage pour les années 2018 et 2019 ont été totalement payés par l'entreprise. C'est le reliquat à payer pour l'année 2020 qui fait partie du moratoire de paiement accordé.	
	Par contre la dette de la Taxe de Superficie et la Tax déboisement due depuis l'année 2018 reste majoritaire impayée à ce jour et constitue l'essentiel du moratoire en de règlement par l'entreprise.	ment
	L'entreprise a obtenu un nouveau moratoire de paiement de la taxe de superficie pour l'année 2021 en cours. Les preuves de paiement de ce nouveau moratoire ont été présentées aux auditeurs à travers la consultation du grand livre comptable de l'entreprise. Les chèques de paiement en eux-mêmes n'ont toutefois pas été présentés.	

Non-Conformance #:	RNC 06/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □	
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.1.3, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.1.3  La norme demande que l'entreprise soit à jour avec le paiement des taxes et redevances applicables lui permettant de maintenir son droit de récolte/d'aménagement de la forêt.  La situation du FDL quant à elle est un peu plus claire car la consultation des preuves de paiement mises à la disposition des auditeurs et la consultation du Compte-rendu de la concertation entre le conseil de concertation de l'UFA MOKABI-DZANGA et la Direction de MOKABI SA du 23 Juillet 2021, montrent que l'entreprise a assuré totalement le paiement des fonds du FDL pour les Assiettes Annuelles de Coupe (AAC) arrivées à expiration et que seul le paiement du FDL pour l'AAC en cours d'exploitation est attendu en fin d'exploitation de celle-ci.  Les échanges avec le Représentant de l'Administration ont toutefois permis aux auditeurs de constater qu'à cause des	
	difficultés financières qu'a connu l'entreprise à partir de l'année 2018 et le passage à blanc des années 2018 à 2020, les différents moratoires obtenus ne font pas l'objet d'une quelconque contestation de la part de l'Administration et que celle-ci assure un suivi de proximité pour s'assurer que l'entreprise éponge progressivement sa dette.	
NCR Status:	FERME	
Comments (optional):	Lors du prochain audit, les auditeurs devront vérifier que l'entreprise continué avec le paiement des mensualités prévues dans le moratoire de paiement de la taxe de superficie pour l'année 2021 obtenu auprès de l'Administration forestière et que le paiement des moratoires déjà en cours pour les taxes dues pour les années 2018 à 2020 est régulier et respecte les accords conclus avec l'Administration forestière.  Au moment du prochain audit annuel, MOKABI SA est supposé avoir finalisé le paiement de ses arrières de taxe de superficie pour l'année 2021 et continué avec le paiement des taxes de son premier moratoire dans le respect des mensualités prévues.  Si la situation ne connaît pas une évolution dans ce sens, le RNC pourra être ouvert de nouveau et devenir un problème majeur afin de s'assurer que MOKABI SA éponge effectivement sa dette avec l'Administration forestière et contribue au financement du FDL dans le respect des textes légaux en vigueur.  Les auditeurs proposent que cette observation soit maintenue à titre de rappel jusqu'à ce que l'entreprise éponge totallement les dettes dues dans le cadre du payement de ses taxes forestières.	
	Si la situation ne connaît pas une évolution par rapport aux constats de l'audit en cours, le RNC pourra être ouvert de nouveau afin de s'assurer que MOKABI SA éponge effectivement sa dette avec l'Administration forestière et contribue au	

Non-Conformance #:	RNC 06/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.1.3, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.1.3  La norme demande que l'entreprise soit à jour avec le paiement des taxes et redevances applicables lui permettant de maintenir son droit de récolte/d'aménagement de la forêt.	
	financement du FDL dans le respect des textes légaux en vigueur (OBS 1/21).	

Non-Conformance #:	RNC 07/20	
Non-Conformance #:		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Minor
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.1.4, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.1.4  La norme demande que les échanges avec les représentants de l'Administration confirment que l'entreprise est en règle avec le paiement des taxes et redevances forestières applicables.	
Description of Non-conformar		
L'administration forestière confirme que la société MOKABI SA est redevable à l'Etat, au 31 octobre 2020, en matière de taxes forestières (Abattage, déboisement et de superficie), d'une somme en FCFA de 1 002 695 353. Cette exigence n'est pas atteinte.		
Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites cidessus.  Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité	
Timeline for Conformance:	Avant la réémission du certificat	
Evidence Provided by Organisation:	<ul> <li>Moratoire de paiement des taxes forestières dues pour les années 2018 à 2020;</li> <li>Tableur de suivi du paiement des taxes forestières;</li> <li>Tableau moratoire de paiement de la taxe de superficie 2021;</li> <li>Notifications taxe d'abattage février à Mai 2021;</li> <li>Extrait du grand livre comptable de la société MOKABI SA présentant la situation du paiement des taxes forestières au mois de Septembre 2021;</li> <li>Copies chèques de paiement des taxes forestières.</li> </ul>	
Findings for Evaluation of	Les échanges entre les auditeurs et le Représentant local de	
Evidence:	l'Economie Forestière de la Li preuves mises à leur dispositio constater que les retards acc règlement des taxes forestières	Directeur Départemental de ikouala) et la consultation des on par MOKABI SA a permis de cusés par l'entreprise dans le et de sa contribution au Fonds L) font l'objet de moratoires

Non-Conformance #:	RNC 07/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.1.4, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.1.4  La norme demande que les échanges avec les représentants de l'Administration confirment que l'entreprise est en règle avec le paiement des taxes et redevances forestières applicables.  régulièrement accordés par l'Administration forestière.  La consultation du moratoire de paiement des taxes forestières accordé le 03 Février 2021 par l'administration forestière (représentée par le Directeur Départemental de l'Economie forestière de la LIKOUALA pour le compte du Ministre de l'économie forestière) à la société MOKABI fait ressortir que toutes les taxes forestières dues pour l'année 2017 ont été réglées en intégralité par l'entreprise. Les dates dues par l'entreprise à travers ce moratoire portent sur les années 2018 à 2020, les discussions étant en cours pour le moratoire des taxes dues pour l'année 2021 en cours.  Les preuves de paiement présentés aux auditeurs ont permis de constater que les dates de paiement du moratoire n'ont pas été respectés sur certains mois. Toutefois, les échanges avec le Responsable local de l'Administration forestière a permis de constater que cela ne constitue pas une situation d'illégalité pour l'entreprise qui a par ailleurs régularisé ces paiements.	
	forestières majoritairement sur de déboisement. Les impayés années 2018 et 2019 ont été to	ise sur le paiement des taxes la Taxe de Superficie et la taxe de la taxe d'abattage pour les stalement payés par l'entreprise. l'année 2020 qui fait partie du
	déboisement due depuis l'ann	te de Superficie et la Taxe de ée 2018 reste majoritairement l'essentiel du moratoire en cours
	L'entreprise a obtenu un nouveau moratoire de paiement de taxe de superficie pour l'année 2021 en cours. Les preuves paiement de ce nouveau moratoire ont été présentées au auditeurs à travers la consultation du grand livre comptable l'entreprise. Les chèques de paiement en eux-mêmes n'o toutefois pas été présentés.	2021 en cours. Les preuves de ratoire ont été présentées aux ion du grand livre comptable de
	consultation des preuves de pair auditeurs et la consultation du ( entre le conseil de concertation Direction de MOKABI SA du l'entreprise a assuré totalement pour les Assiettes Annuelles	le est un peu plus claire car la ement mises à la disposition des Compte-rendu de la concertation de l'UFA MOKABI-DZANGA et la 23 Juillet 2021, montrent que t le paiement des fonds du FDL de Coupe (AAC) arrivées à ent du FDL pour l'AAC en cours d'exploitation de celle-ci.

Non-Conformance #:	RNC 07/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □	
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.1.4, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.1.4  La norme demande que les échanges avec les représentants de l'Administration confirment que l'entreprise est en règle avec le paiement des taxes et redevances forestières applicables.  Les échanges avec le Représentant de l'Administration ont toutefois permis aux auditeurs de constater qu'à cause des difficultés financières qu'a connu l'entreprise à partir de l'année 2018 et le passage à blanc des années 2018 à 2020, les différents moratoires obtenus ne font pas l'objet d'une quelconque contestation de la part de l'Administration et que celle-ci assure un suivi de proximité pour s'assurer que l'entreprise éponge progressivement sa dette.	
NCR Status:	FERME	
Comments (optional):		
	Lors du prochain audit, les auditeurs devront vérifier que l'entreprise continué avec le paiement des mensualités prévues dans le moratoire de paiement de la taxe de superficie pour l'année 2021 obtenu auprès de l'Administration forestière et que le paiement des moratoires déjà en cours pour les taxes dues pour les années 2018 à 2020 est régulier et respecte les accords conclus avec l'Administration forestière. Au moment du prochain audit annuel, MOKABI SA est supposé avoir finalisé le paiement de ses arrières de taxe de superficie pour l'année 2021 et continué avec le paiement des taxes de son premier moratoire dans le respect des mensualités prévues.	
	Si la situation ne connaît pas une évolution dans ce sens, le RNC pourra être ouvert de nouveau et devenir un problème majeur afin de s'assurer que MOKABI SA éponge effectivement sa dette avec l'Administration forestière et contribue au financement du FDL dans le respect des textes légaux en vigueur.  Les auditeurs proposent que cette observation soit maintenue à titre de rappel jusqu'à ce que l'entreprise éponge totallement les dettes dues dans le cadre du payement de ses taxes forestières.	

Non-Conformance #:	RNC 08/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V at the Forest Level Indicateur 2. in the supply chain indicateur 2.2 La norme demande que les écha l'Administration confirment que paiement des taxes commerciale	2.6 anges avec les représentants de l'entreprise est en règle avec le
Description of Non-conformar	ice:	

Non-Conformance #:	RNC 08/20		
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □		
1 002 695 353 et en contribut représentant les arriérés de 2	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.2.6, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.2.6  La norme demande que les échanges avec les représentants de l'Administration confirment que l'entreprise est en règle avec le paiement des taxes commerciales applicables.  Dle à l'Etat en matière de taxe forestière d'une somme en FCFA de ntribution au Fonds de Développement Local (FDL) de FCFA 18 335 966, s de 2017 et de 2018, soit 25% de 2017 et 50% de 2018 (rapport de la du conseil de concertation d'octobre 2019).		
code chiganos ir est pub utto			
Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites cidessus.  Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet		
	d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non- conformité		
Timeline for Conformance:	Avant la réémission du certificat		
Evidence Provided by Organisation:	<ul> <li>Moratoire de paiement des taxes forestières dues pour les années 2018 à 2020;</li> <li>Tableur de suivi du paiement des taxes forestières;</li> <li>Tableau moratoire de paiement de la taxe de superficie 2021;</li> <li>Notifications taxe d'abattage février à Mai 2021;</li> <li>Extrait du grand livre comptable de la société MOKABI SA présentant la situation du paiement des taxes forestières au mois de Septembre 2021;</li> <li>Copies chèques de paiement des taxes forestières.</li> </ul>		
Findings for Evaluation of Evidence:	Les échanges entre les auditeurs et le Représentant local de l'Administration forestière (Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Likouala) et la consultation des preuves mises à leur disposition par MOKABI SA a permis de constater que les retards accusés par l'entreprise dans le règlement des taxes forestières et de sa contribution au Fonds de Développement Local (FDL) font l'objet de moratoires régulièrement accordés par l'Administration forestière.  La consultation du moratoire de paiement des taxes forestières accordé le 03 Février 2021 par l'administration forestière (représentée par le Directeur Départemental de l'Economie forestière de la LIKOUALA pour le compte du Ministre de l'économie forestière) à la société MOKABI fait ressortir que toutes les taxes forestières dues pour l'année 2017 ont été réglées en intégralité par l'entreprise. Les dates dues par l'entreprise à travers ce moratoire portent sur les années 2018 à 2020, les discussions étant en cours pour le moratoire des taxes dues pour l'année 2021 en cours.  Les preuves de paiement présentées aux auditeurs ont permis de constater que les dates de paiement du moratoire n'ont pas		

Non-Conformance #:	RNC 08/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □	
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.2.6, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.2.6  La norme demande que les échanges avec les représentants de l'Administration confirment que l'entreprise est en règle avec le paiement des taxes commerciales applicables.  été respectés sur certains mois. Toutefois, les échanges avec le Responsable local de l'Administration forestière a permis de constater que cela ne constitue pas une situation d'illégalité pour l'entreprise qui a par ailleurs régularisé ces paiements.  Le retard accusé par l'entreprise sur le paiement des taxes forestières majoritairement sur la Taxe de Superficie et la taxe de déboisement. Les impayés de la taxe d'abattage pour les années 2018 et 2019 ont été totalement payés par l'entreprise. C'est le reliquat à payer pour l'année 2020 qui fait partie du moratoire de paiement accordé.  Par contre la dette de la Taxe de Superficie et la Taxe de déboisement due depuis l'année 2018 reste majoritairement impayée à ce jour et constitue l'essentiel du moratoire en cours de règlement par l'entreprise.	
	L'entreprise a obtenu un nouveau moratoire de paiement de la taxe de superficie pour l'année 2021 en cours. Les preuves de paiement de ce nouveau moratoire ont été présentées aux auditeurs à travers la consultation du grand livre comptable de l'entreprise. Les chèques de paiement en eux-mêmes n'ont toutefois pas été présentés.	
	La situation du FDL quant à elle est un peu plus claire car la consultation des preuves de paiement mises à la disposition des auditeurs et la consultation du Compte-rendu de la concertation entre le conseil de concertation de l'UFA MOKABI-DZANGA et la Direction de MOKABI SA du 23 Juillet 2021, montrent que l'entreprise a assuré totalement le paiement des fonds du FDL pour les Assiettes Annuelles de Coupe (AAC) arrivées à expiration et que seul le paiement du FDL pour l'AAC en cours d'exploitation est attendu en fin d'exploitation de celle-ci.	
	Les échanges avec le Représentant de l'Administration ont toutefois permis aux auditeurs de constater qu'à cause des difficultés financières qu'a connu l'entreprise à partir de l'année 2018 et le passage à blanc des années 2018 à 2020, les différents moratoires obtenus ne font pas l'objet d'une quelconque contestation de la part de l'Administration et que celle-ci assure un suivi de proximité pour s'assurer que l'entreprise éponge progressivement sa dette.	
NCR Status: Comments (optional):	FERME  Lors du prochain audit, les auditeurs devront vérifier que l'entreprise continué avec le paiement des mensualités prévues dans le moratoire de paiement de la taxe de superficie pour l'année 2021 obtenu auprès de l'Administration forestière et que	

Non-Conformance #:	RNC 08/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.2.6, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.2.6 La norme demande que les échanges avec les représentants de l'Administration confirment que l'entreprise est en règle avec le paiement des taxes commerciales applicables.  le paiement des moratoires déjà en cours pour les taxes dues pour les années 2018 à 2020 est régulier et respecte les accords conclus avec l'Administration forestière.	
	Au moment du prochain audit annuel, MOKABI SA est supposé avoir finalisé le paiement de ses arrières de taxe de superficie pour l'année 2021 et continué avec le paiement des taxes de son premier moratoire dans le respect des mensualités prévues.	
	Si la situation ne connaît pas une évolution dans ce sens, le RNC pourra être ouvert de nouveau et devenir un problème majeur afin de s'assurer que MOKABI SA éponge effectivement sa dette avec l'Administration forestière et contribue au financement du FDL dans le respect des textes légaux en vigueur.	
	Les auditeurs proposent que cette observation soit maintenue à titre de rappel jusqu'à ce que l'entreprise éponge totallement les dettes dues dans le cadre du payement de ses taxes forestières.	

Non-Conformance #:	RNC 09/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) Va at the Forest Level Indicateur 3.4 La norme demande que les exi sécurité soient respectées par t impliqué dans les activités d' récolte.	4.1. gences liées à la santé et à la
Description of Non-conformation.		

MOKABI SA a plusieurs procédures déjà élaborées et en cours de révision pour certaines et d'adaptation pour d'autres. Bon nombre de ces procédures, revues avec l'appui du bureau d'étude BFC en conformité avec la grille LegalSource, ont déjà été validées par la Direction générale de Rougier.

Il existe un système d'enregistrement des accidents de travail (29 fiches de déclaration d'accident de travail en 2020, de janvier au passage de l'audit, registre de sécurité constitué d'un plan de circulation sécurisé dans l'usine de Moualé qui date de mai 2013, les consignes de sécurité plus des évaluations, etc). Les auditeurs ont noté que tous ces accidents sont dus, en majorité au manque d'EPI par les opérateurs.

Un fichier numérique sur l'enregistrement des AT a été mise en place par le HSE mais il y a quelques informations qui manquent (numéro d'immatriculation à la CNSS, durée de l'arrêt de travail, la date de retour au poste et la mention accident avec arrêt ou sans arrêt) et les archives de l'ancien système sont aussi conservés dans un classeur approprié depuis 2013.

Il existe un Comité d'Hygiène et Sécurité au Travail (des membres du comité adhoc de la

Non-Conformance #:	RNC 09/20	
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑	Minor □
Standard & Requirement:	at the Forest Level Indicateur 3.4 La norme demande que les exi sécurité soient respectées par t	gences liées à la santé et à la

CHSST ont été convoqués par note de service n°084 du 13 novembre 2020 pour sa mise en place). Les réunions sont tenues et les rapports CHSST sont disponibles sur le site (compterendu de la réunion de mise en place du comité Hygiène et Sécurité du 17 novembre 2020).

Les trousses de sécurités sont disponibles pour quelques véhicules (06 en tout). Il y a des véhicules qui en manquent. La commande a été lancée par MOKABI SA mais n'est pas encore effective.

Les extincteurs existent mais en nombre insuffisant (par rapport aux endroits identifiés par le HSE). Le CMS est fonctionnel. Mais il n'y a pas d'ambulance sur le site Rougier. Lorsqu'il y a une évacuation d'urgence la société met à la disposition du CMS un pick up (n'importe lequel disponible sur le site) qui n'a pas des commodités de prise en charge d'un accidenté ou d'un malade en état grave.

La sécurité collective est assurée partiellement sur les routes à travers la pose des panneaux de signalisation sur les routes. La production des panneaux est en cours pour leur déploiement sur l'ensemble des routes.

Cette exigence n'est pas atteinte.

- Procédures et instructions de travail ;
- Fichier d'enregistrement des accidents;
- Fiches de declaration d'accidents;
- Visites de terrain.

L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites cidessus.  Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-			
conformité			
Avant la réémission du certificat			
- Etude de risque par poste de travail (forêt et usine)			
- Fiche de dotations des EPI			
- Fiche de suivi de stock et inventaires des EPI			
- Fiches de décharge des procédures de sécurité (gestion et port des EPI,			
- Bons de commande des équipements de sécurité (EPI, extincteurs,			
<ul> <li>Fiches de contrôle HSE du port des EPI, stock des EPI, extincteurs, sécurité aux postes de travail et tronçonneuses.</li> </ul>			
- Rapport hebdomadaire des contrôles HSE (abattage)			
- Comptes rendus des sensibilisations et listes de présence			
- Modules de formations sur la sécurité en milieu			

Non-Conformance #:	RNC 09/20
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 3.4.1.  La norme demande que les exigences liées à la santé et à la sécurité soient respectées par tout le personnel de l'entreprise impliqué dans les activités d'aménagement forestier ou de récolte.
	professionnel Plan de formation HSE 2021 validé. Conventions de soin SECUREX Attestations de formation premiers secours Etat des besoins des panneaux de circulation, Bons de commande de fabrication de panneaux, État de fabrication des panneaux, Cartes de localisation des panneaux de signalisation, Compte rendu de mise en place du CHSST Planning annuel 2021 des rencontres du CHSST Compte rendu des rencontres CHSST et des sous commissions (Santé, sécurité alimentaire, HSE) Procédure gestion des EPI et port des EPI Procédure d'urgence en cas d'accident, Procédure d'accès au site industrielle par les travailleurs, Procédure d'accès au site industrielle par les visiteurs Instruction de travail analyse des AT Registre de suivi des AT enregistrés. Rapports d'analyse des AT. Instruction de travail de gestion et de suivi des extincteurs. Plan de localisation des extincteurs sur les postes à risque. Etat de besoins des extincteurs, bon de commandes, factures. Certificat de conformité des extincteurs du ministère des mines et de la géologie. Fiches de contrôle des extincteurs Registre de suivi des stocks des extincteurs et états des stocks. Instruction de travail de gestion de la boite à pharmacie
	<ul> <li>Procédure de gestion des trousses de secours</li> <li>Fiche de suivi des stocks de médicaments</li> </ul>
	- Liste des produits requis dans la trousse de secours
	- Fiche de suivi du rempotage
	- Fiche de vérification de rempotage
	- Fiche de suivi de l'utilisation des produits de la trousse de secours.
	- Compte rendu et fiche de présence à la sensibilisation sur la gestion des trousses

Non-Conformance #:	RNC 09/20			
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □			
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 3.4.1.  La norme demande que les exigences liées à la santé et à la sécurité soient respectées par tout le personnel de l'entreprise impliqué dans les activités d'aménagement forestier ou de récolte.			
	<ul> <li>Liste des trousses de secours et enregistrement des attributions par l'entreprise.</li> </ul>			
	<ul> <li>Fiche de contrôle périodique des trousses de secours par le HSE</li> </ul>			
	- Fiche de contrôle HSE des stocks de médicaments			
	<ul> <li>Bon de sortie magasin des trousses de secours, extincteurs et EPI à destination des travailleurs sous- traitants.</li> </ul>			
	<ul> <li>Cahiers de charge portant respect des clauses de gestion durable concernant les transporteurs.</li> </ul>			
	<ul> <li>Fiche de contrôle du port des EPI par le personnel sous- traitant.</li> </ul>			
	<ul> <li>Compte rendu de sensibilisation des prestataires sur le port des EPI.</li> </ul>			
	<ul> <li>Comptes rendus et liste de présence de sensibilisation des sous-traitant sur les consignes de sécurité.</li> </ul>			
	- Procédure de gestion de l'ambulance.			
Findings for Evaluation of Evidence:	A l'issue de l'audit conduit en 2020, l'entreprise a pu mettre à niveau ses procédures en matière de sécurité, notamment la procédure de gestion de EPI (Code SU01_PRO-01, version 2 du 20 février 2014 approuvée le 10 mars 2019), la procédure de port des EPI (SU03_PRO-01, version 2 du 20 février 2014 approuvée le 10 mars 2019),			
	Des sensibilisations du personnel ont été effectuées sur les diverses thématiques liées à la sécurité et la santé au travail, notamment : le port des EPI, les travaux d'entretien des machines, la sécurité incendie, les premiers secours, les gestes et postures aux postes de travail			
	Le fichier de suivi des AT a été complétée avec les éléments pertinents sur le personnel accidenté, tel que : numéro de matricule, la durée de l'arrêt de travail, la date de retour au poste et la mention accident avec arrêt ou sans arrêt.			
	L'entreprise a assuré la continuité de la tenue des réunions du Comité Hygiène Santé et Sécurité au Travail (CHSST) à la périodicité prévue (voir calendrier des rencontres et comptes rendus des séances de travail).			
	L'entretien avec les représentants du personnel et certains membres du CHSST a permis aux auditeurs de constater que ceux -ci sont écoutés par l'employeur et que les			

Non-Conformance #:	RNC 09/20			
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □			
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 3.4.1.  La norme demande que les exigences liées à la santé et à la sécurité soient respectées par tout le personnel de l'entreprise impliqué dans les activités d'aménagement forestier ou de récolte.  recommandations du comité sont prises en compte pour assure la sécurité des travailleurs dans l'ensemble des postes à risques au sein de l'entreprise.			
	L'entreprise a équipé les véhicules et les postes de travail à haut risque, de trousses de secours adaptées et équipées avec les produits requis par la législation sur les chantiers forestiers (trousse 01-débardage, 07-Parc forêt, 02-abattage, CP 116 Camion du personnel etc.).			
	Les trousses sont régulièrement suivies et le personnel chargé de leur manipulation a une bonne maitrise du contenu et de l'usage des différents produits. La pharmacie de l'Infirmerie du site de Moualé dispose également d'un stock suffisant permettant d'assurer la disponibilité régulière des produits.			
	Le personnel de l'entreprise a été sensibilisé de façon régulière par le Responsable HSE au secourisme et à la sécurité incendie. Les preuves des différentes séances de sensibilisations organisées au bénéfice du personnel de l'entreprise ont été présentées aux auditeurs notamment le rapport de sensibilisation des agents du port de Boyelle sur les gestes de premier secours et la lutte contre les incendies réalisée le 11 août 2021, les liste de présences aux séances de sensibilisation sur le port des EPI, les liste de présence aux sensibilisations sur les gestes de premier secours en forêt et le compte rendu de la formation en interne sur les premiers secours qui s'est déroulée dans l'UFA MOKABI le 03 Juillet 2021.			
	L'entreprise planifie d'organiser avec l'appui de la croix Rouge et de prestataires exterieurs des formations plus poussées de son personnel sur le secourisme et la lutte contre les incendies. Toutefois, dû aux difficultés inhérentes aux difficultés de déplacement occasionnées par l'épidémie à COVID-19 et aux difficulés financières dont l'entreprise sort peu à peu, ces formations externes ne sont pas encore réalisées à la date de l'audit.			
	Les employés formés/sensibilisés sont représentatifs des équipes de travail en forêt et sur l'usine. Les secouristes consultés ont une bonne connaissance des procédures à adopter en matière secourisme. Le personnel intervenant sur les chantiers forestiers non formé au secourisme a une bonne connaissance de la procédure d'évacuation en cas d'urgence.			
	En matière d'évacuation en cas d'urgence, l'entreprise s'est doté d'une nouvelle ambulance de marque Land cruiser 4x4, équipée et en bon état de fonctionnement.			

Non-Conformance #:	RNC 09/20
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 3.4.1.  La norme demande que les exigences liées à la santé et à la sécurité soient respectées par tout le personnel de l'entreprise impliqué dans les activités d'aménagement forestier ou de récolte.  La société MOKABI SA a également été mis à la disposition de son personnel opérant en forêt des téléphones satellitaires de marque Thuraya permettant de contacter la direction de site en cas d'urgence.
	La benne de transport du personnel est également équipée d'une trousse de secours et peut être mis à disposition pour des évacuations en cas d'urgence vers l'infirmerie de Moualé en cas de nécessité.
	Des mesures de sécurité sont appliquées dans les zones d'abattage par la mise en place des panneaux de signalement de zone d'abattage. La vérification des tronçonneuses présentes sur le chantier forestier indique la conformité des éléments de sécurité (vérifié sur les tronçonneuses N° 074, 071, 076, 072).
	Les abatteurs sont équipés de pantalons anti-coupures, de casques complets avec visière, de gants adaptés à la manipulation des scies à chaîne et de chaussures de sécurité comme recommandé par la procédure de gestion des EPI.
	Les extincteurs sur le chantier forestier et au niveau de l'usine sont conformes, fonctionnels et en nombre suffisant au regard de l'étude de dangers.
	Une instruction interne de travail pour la gestion et le suivi des extincteurs a été réalisée par l'entreprise et diffusée auprès du personnel concerné.
	Un contrôle régulier des extincteurs est réalisé et les fiche de contrôle ont été présentées aux auditeurs.
	L'analyse des fiches de contrôle interne HSE et les certificats de contrôle délivré par le Ministère des Mines et de la Géologie permettent d'attester également de la conformité des extincteurs.
	L'examen de la carte de localisation des extincteurs a permis de constater que l'ensemble des postes de travail observés sont fournis. Les vérifications mensuelles sont effectuées par le HSE et semestriellement par l'inspection locale du Ministère des Mines.
	L'analyse des stocks de sécurité des EPI, la fréquence de distribution et la qualité des EPI sont conformes et répondent aux exigences de sécurité. Le personnel observé sur le terrain à une bonne connaissance de la nécessité du port des EPI et des consignes de sécurité à respecter à leur poste de travail et le port permanent des EPI est effectif.
	L'analyse des statistiques d'accident depuis le dernier audit

Non-Conformance #:	RNC 09/20			
Non-Conformance Grading:	MAJOR ☑ Minor □			
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 3.4.1.  La norme demande que les exigences liées à la santé et à la sécurité soient respectées par tout le personnel de l'entreprise impliqué dans les activités d'aménagement forestier ou de récolte.  montre qu'il n'y a pas eu d'évolution du nombre d'accident mais plutôt une réduction. Cette situation peut être imputable au respect du port des EPI par le personnel de l'entreprise et au respect des mesures de securité applicables durant les activités.			
	L'entreprise a mis sur pied un plan de sécurisation de l'ensemble de son réseau routier qui est déployé sur le terrain. Les observations de terrain ont permis de constater l'existence en nombre suffisant et sur les zones à risque des panneaux de signalisation, et le processus de fabrication des plaques supplémentaire était en cours pour les routes nouvellement ouvertes.  L'ensemble des éléments analysés permettent de démontrer la			
	conformité de l'entreprise à cette exigence, les auditeurs recommandent la clôture de cette non-conformité Majeure.			
NCR Status:	FERME			
Comments (optional):	Une observation a été émise en lien avec cet indicateur. Lors du prochain audit, l'équipe d'audit veillera à suivre l'efficacité des mesures prises par l'entreprise en vue s'assurer du respect des consignes de sécurité et de santé par le personnel sous-traitant de l'entreprise.			
	En effet durant l'audit, des transporteurs sous-traitants intervenant dans le transport des grumes pour le compte de MOKABI ont été observés sans EPI lors de la visite des auditeurs dans l'Assiette Annuelle de Coupe en cours d'exploitation. Cela démontre une lacune de l'entreprise dans le suivi des aspects HSE par ses sous-traitants.			
	L'entreprise devra s'assurer de façon régulière que tous les sous- traitants et contractants opérant dans la concession MOKABI SA portent effectivement leurs EPI lors des activités sans dérogation.			
	Ceci pour assurer un traitement uniforme des exigences relatives au port des EPI applicables autant au personnel de l'entreprise qu'aux sous-traitants opérant dans la concession.			

Non-Conformance #:	RNC 10/20	
Non-Conformance	MAJOR ☑	Minor
Grading:		Millor 🗖
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V	2.1, Section F. Legal Compliance at
•	the Forest Level Indicateur 3 4 2	•

La	norme	demande	e que	les	échanges	avec	le	personne	l de
l'en	treprise	et les so	us-trait	ants	confirment	que l	les E	EPI requis	sont
mis	à leur d	isposition	par l'e	ntrep	rise.				

Il y a à peine 2 mois que le nouveau HSE est arrivé sur le chantier. Rien n'a été trouvé en stock initial EPI. Les travailleurs ne sont pas équipés de façon générale en EPI. On trouve par hasard certains travailleurs avec des chaussures de sécurités.

Même les casques sont insuffisants. Par ailleurs une commande a été lancée au service d'achat. Les responsables sur le site parlent de difficulté financière que rencontre la structure. Les agents disent par contre qu'il y a un problème de priorisation des dépenses au niveau du site.

Cette exigence n'est pas atteinte.

- Décharges EPI;
- Stock EPI;
- Commande EPI;
- Fiches de declaration d'accidents;
- Visites de terrain.

Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces se permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permet d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité				
Timeline for Conformance:	Avant la réémission du certificat				
Evidence Provided by	- Etude de risques MOKABI ;				
Organisation:	- Fiches individuelles de distribution des EPI ;				
	<ul> <li>Procédure de gestion (SU01_PRO-01 du 20 Février 2014) et de port des EPI (SU03_PRO-01 du 20 février 2014);</li> </ul>				
	- Facture d'achat des EPI du 10 Juin 2021 ;				
	- Bon de commande des EPI du 24 juin 2021 ;				
	<ul> <li>Tableau récapitulatif de la fréquence de distribution et du stock de sécurité des EPI;</li> </ul>				
	<ul> <li>Tableau/Rapport de suivi des stocks d'EPI au 27 Août 2021 sur le site de Moualé;</li> </ul>				
	- Tableau/Rapport de suivi des stocks d'EPI au 18 Septembre 2021 sur le site de Moualé ;				
	<ul> <li>Fiches individuelles de remise des EPI sur le site de Moualé mois de Juillet et Août 2021;</li> </ul>				
	<ul> <li>Fiche de décharge par le HSE des procédures et Instructions de travail applicables à ses activités;</li> </ul>				
	<ul> <li>Fiche de contrôle du port des EPI par service mois de septembre 2021;</li> </ul>				
	- PV de sensibilisation sur le port des EPI ;				
	- Photos de travailleurs arborant leurs EPI ;				
	- Panneaux de sensibilisation sur le port des EPI scierie de				

Moualé ;

- Charte de conformité des sous-traitant ;
- Compte rendu des séances de travail avec les sous-traitants ;
- Entretien avec le personnel de MOKABI et ses sous-traitants ;
- Observation de terrain

# Findings for Evaluation of Evidence:

L'entreprise MOKABI SA a réalisé une étude de risque afin d'identifier les dangers auxquels est exposé son personnel par poste de travail et les mesures adéquates pour la réduction de ceux-ci.

Après le dernier audit, l'entreprise a procédé au recrutement d'un Responsable chargé des aspects Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSE) qui a effectivement pris ses fonctions et qui travaille au quotidien pour assurer la conformité des activités de l'entreprise avec les exigences HSE applicables au niveau légal et dans le cadre de la certification LegalSource.

En vue d'assurer la protection du personnel de l'entreprise contre les risques professionnels inhérents à leurs activités, l'étude de risque préconise des EPI par poste de travail en fonction du risque auquel est exposé le personnel.

Les recommandations de l'étude de risque ont été prises en compte lors de l'élaboration de la procédure de gestion des EPI (Procédure SU01\_PRO-01 du 20 Février 2014) qui précise les périodicités de distribution, les conditions de renouvellement et les modalités de gestion du stock d'EPI ceci afin d'éviter les cas de rupture de stock.

MOKABI a également élaboré une procédure de port des EPI (Procédure SU03\_PRO-01 du 20 février 2014) décrivant les exigences liées au port des EPI pendant les activités à respecter par le personnel et les sanctions prévues en cas de non-respect.

Les observations de terrain ont permis aux auditeurs de constater que l'entreprise a pris des dispositions pour la mise à la disposition de ses travailleurs des EPI de bonne qualité en quantités suffisantes conformément à l'étude de risque.

L'analyse des fiches de stock de sécurité des EPI, la fréquence de distribution et la qualité des EPI sont conformes et répondent aux exigences de sécurité.

Les entretiens avec le personnel de l'entreprise sur le terrain démontrent une bonne connaissance de la nécessité du port des EPI et des consignes de sécurité à respecter à leur poste de travail et le port permanent des EPI est effectif. Le échanges avec les représentants du personnel et les membres du CHST ont permis d'attester que l'emprise prenaient les disposition adéquates pour la protection de l'ensemble des travailleurs.

L'ensemble des éléments observés et analysés permettent de démontrer la conformité de l'entreprise à cette exigence, les auditeurs recommandent de ce fait la clôture de cette non-conformité majeure.

NCR Status:

FERME

Comments (optional):
----------------------

### III. CONCLUSIONS

NCRs fermé(s):	□ Pas de suivi requis		
	□ NCR(s) fermé(s) et nouveau(x) NCR(s) émis voir la section IV		
NCRs ouvert(s):	☐ Certification/Validation/Vérification non approuvée; conformité avec NCR(s) requise		
	□ NCR(s) majeur(s) non fermé(s); suspension de la certification / verification		
	□ NCR(s) mineur(s) passant à majeur(s); voir section IV		
	☐ Nouveau NCR(s) émis, voir section IV		
Commentaires/ Actions de suivi pour le prochain audit:	Click here to enter text.		

## IV. NCRs OUVERT(s)

NCR nouvellement émis ou mis à niveau : Rien

## V. OBSERVATIONS OUVERTES

Observation #:	01/21			
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 2.1.3, section G. legal compliance in the supply chain indicateur 2.1.3			
	La norme demande que l'entreprise soit à jour avec le paiement des taxes et redevances applicables lui permettant de maintenir son droit de récolte/d'aménagement de la forêt			
Description of Observation:				
Résultats:				
Au moment du prochain audit annuel, MOKABI SA est supposé avoir finalisé le paiement de ses arrières de taxe de superficie pour l'année 2021 et continué avec le paiement des taxes de son premier moratoire dans le respect des mensualités prévues.				
Les auditeurs proposent que cette observation soit maintenue à titre de rappel jusqu'à ce que l'entreprise éponge totalement les dettes dues dans le cadre du payement de				

ses taxes forestières.

Si la situation ne connaît pas une évolution par rapport aux constats de l'audit en cours, le RNC pourra être ouvert de nouveau afin de s'assurer que MOKABI Sa éponge effectivement sa dette avec l'Administration forestière et contribue au financement du FDL dans le respect des textes légaux en vigueur.

Observation #:	02/21	
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F. Legal Compliance at the Forest Level Indicateur 3.4.1.	
	La norme demande que les exigences liées à la santé et à la sécurité soient respectées par tout le personnel de l'entreprise impliqué dans les activités d'aménagement forestier ou de récolte	
Description of Observation:		

### Résultats:

Lors du prochain audit, l'équipe d'audit veillera à suivre l'efficacité des mesures prises par l'entreprise en vue de s'assurer du respect des consignes de sécurité et de santé par le personnel sous-traitant i ntervenant dans ses installations 'chantiers forestiers, usines et bases-vie).

En effet durant l'audit, des transporteurs sous-traitants intervenant dans le transport des grumes pour le compte de MOKABI SA ont été observés sans EPI lors de la visite des auditeurs dans l'Assiette Annuelle de Coupe en cours d'exploitation. Cela démontre une lacune de l'entreprise dans le suivi des aspects HSE par ses sous-traitants.

L'entreprise devra s'assurer de façon régulière que tous les sous-traitants et contractants opérant dans la concession MOKABI SA portent effectivement leurs EPI lors des activités sans dérogation.

Ceci pour assurer un traitement uniforme des exigences relatives au port des EPI applicables autant au personnel de l'entreprise qu'aux sous-traitants opérant dans la concession.

#### VI. APPROBATION DU RAPPORT D'AUDIT

Remarque: un processus formel d'examen et d'approbation des rapports (RRA) conduit par un examinateur indépendant et autorisé est requis lorsque l'AVC aboutit à la délivrance d'un certificat / vérification / validation ou à une suspension / résiliation, ou lorsqu'il y a un changement significatif dans la portée. Dans tous les autres cas, le rapport peut être approuvé avec la deuxième case ci-dessous par un réviseur RRA autorisé qui peut être l'auditeur CVA.

□ Reportez-vous à un (	enreaistrement RRA	distinct dans	NEPCon.	Salesforce
------------------------	--------------------	---------------	---------	------------

☐ Rapport approuvé au moyen de cette case à cocher
Approuvé par:
Date:
⊠ Salesforce a été complété avec les fichiers applicables téléchargés et est mis à jour en fonction des
modifications apportées aux détails de l'organisation ou à d'autres domaines pertinents pour le CVA.

# Appendix 1 : Liste des personnes interviewées (CONFIDENTIEL)

N°	Noms et prénoms	Poste	Moyen de discussion
1	Cesaire TSINGA	Directeur des	Entrevues
		Opérations/chef de site	
2	Antoine NGASSAKI	Responsable	Entrevues
		aménagement site de	
		Moualé	
3	Pedro CARVALHO	Responsable logistique	Entrevues
4	NGONGA Aaron	Chargé HSE	Entrevues
5	NSIAMPA Pedro	Responsable garage	Entrevues
6	MOUKASSA NGOULOU	Médecin	Entrevues
7	MOULANTSA Mesmin	Chef scierie PI	Entrevues
8	CHOUASSI Valentin	Responsable atelier	Entrevues
		d'affûtage	
9	MVEZOLO Raphaël		Entrevues
10	NJAKOU Cyrille	Responsable	Entrevues
		Ordonnancement	
11	PIAYA Luc	Sociologue	Entrevues
12	KIMBA Arnaud	Responsable IMF	Entrevues
13	LISSENKE Benjamin	Responsable RH	Entrevues
14	De BOUTANDOU Justesse	Cartographe	Entrevues
15	MAKAYA Hilarion	Service logistique	Entrevues
16	SAYI Marie	Assistante RH	Entrevues
17	SOKI BEMBA Yannick	Comptable	Entrevues
18	Pascal BERANGER	Directeur Général	Entrevues
19	NGAKALA OKOMBI Odile	DAF MOKABI	Entrevues